



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2022 en sous-préfecture du Havre et en visioconférence

PJ : diaporama comportant les présentations de tous les intervenants et envoyé le 8 décembre 2022 à l'ensemble des membres du comité consultatif
addendum au compte-rendu du comité consultatif du 29 juin 2022

Compte-rendu rédigé par la mission estuaire de la Seine de la DREAL Normandie

Étaient présents :

- Mme Julia LE FUR, secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre, présidente de séance par subdélégation du sous-préfet du Havre
- Commissaire de 1^{re} classe Olivier Roitel, Chef du bureau « Environnement marin – Gouvernance des espaces maritimes », vice-président de séance par délégation du préfet maritime

Services de l'État :

- Mme Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
- M. Bertrand RENAUDON, secrétaire général de la sous-préfecture de Bernay, représentant le préfet de l'Eure
- M. Frédéric LONGAVENNE, chargé de mission biodiversité, représentant la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados
- M. Alexandre HERMENT, chef du service Transitions ressources milieux, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint au chef du service Économie agricole, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- Mme Adèle MOISAN, représentant la Direction interrégionale de la mer Manche est mer du Nord
- Mme Marie-France MOREL, cheffe du Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, sous-préfecture du Havre
- Mme Hélène REGNOUARD, responsable de la mission estuaire de la Seine, DREAL Normandie

Collectivités territoriales :

- M. Cyriaque LETHUILLIER, représentant la communauté urbaine Le Havre - Seine Métropole
- Mme Sandrine LEMOINE, maire de Saint-Vigor d'Ymonville
- M. Nicolas GAMBE, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher
- M. Antonin GIMARD, conseiller municipal de la ville du Havre, délégué à la nature en ville
- M. Jean-Michel LAIR, maire de la Cerlangue
- M. Pierre LEBELLOIS, représentant le maire de Berville-sur-mer
- M. Guy LEGRIX – adjoint au maire de Trouville-sur-Mer

Usagers :

- Mme Guilène DUBOC, présidente du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)
- Mme Elodie DUBOURGUAIS, représentant les coupeurs de roseaux
- Mme Muriel SICARD, représentant le comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie
- Mme Natacha PIFFETEAU, fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- M. José DOMENE GUERIN, président de la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- M. Jordan DANIEL, représentant la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- Monsieur Jean-Louis COUTURIER, représentant le groupement d'intérêt agro-cynégétique de Cressenval (GIACE)
- M. Jérémy CORRE, vice-président de l'association de chasse sur le domaine public maritime baie de Seine Pays de Caux (ACDPM BS-PC)
- M. Alexandre GRAIN, administrateur de l'ACDPM BS-PC et administrateur de la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime
- M. Adrien MAZIRE, représentant l'ACDPM BS-PC

Organismes publics :

- Mme Chantal DURECU et Mme Valérie GENOUVILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- M. Pierre BEAUDOUIN, HAROPA PORT | Le Havre
- M. Christophe AULERT, directeur délégué de la façade maritime Manche mer du Nord de l'Office français de la biodiversité (OFB) de Normandie
- M. Christophe LEFEBVRE, représentant l'Office français de la biodiversité (OFB) de Normandie
- Mme Annaïg POSTEC représentant le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Personnalité scientifique qualifiée :

- Mme Valérie GUYET-GRENET, représentant la cellule de suivi du littoral normand
- Mme Elise AVENAS, directrice du GIP Seine-Aval

Associations de protection de la nature :

- Mme Melissande GAULTIER, représentant le groupe mammalogique normand
- Mme Martine RAVELEAU, vice-présidente de la ligue française pour la protection des oiseaux Normandie (LPO)
- M. Pierre DIEULAFIT, président d'Écologie pour Le Havre, représentant de FNE Normandie
- M. Arnaud LABAT, représentant SOS estuaire

Organisme de gestion de la réserve :

- M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire
- M. Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire
- Mme Annie LEROY, membre du conseil d'administration de la Maison de l'estuaire
- Mme Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire

Étaient excusés :

- M. le président du Conseil départemental de la Seine-Maritime
- M. Philippe MARIE, vice-président de la communauté de communes Pont Audemer Val de Risle
- Mme Christine GATINET, représentant le préfet du Calvados
- M. Zéphyre THINUS, direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure
- M. le maire de Tancarville
- M. le maire de Villerville
- Mme Estelle LANGLOIS, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
- M. Hervé GREAUME, président d'Estuaire de Seine Vivant
- M. Georges MARTINEZ, DREAL Normandie
- M. Franck MOREL, représentant le Groupe ornithologique Normand

- Mme Natacha MASSU, représentant le directeur général d'HAROPA PORT | Le Havre

Introduction de la séance par Mme la secrétaire générale

Mme la secrétaire générale remercie les membres du comité consultatif pour leur présence et rappelle en introduction que le comité consultatif s'est réuni à 2 reprises en 2022. La première réunion du 29 juin a été consacrée au lancement de la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion qui se déroulera jusqu'à mi-année 2023. La séance du jour est une séance ordinaire dotée d'un ordre du jour conséquent. Elle rappelle la nécessité de tenir des échanges constructifs, dans la bienveillance et l'écoute des points de vue de chacun.

Elle précise enfin qu'elle souhaite que la séance se termine à 12h.

Introduction par la préfecture maritime Manche Mer du Nord

La parole est donnée au commissaire de 1^{re} classe Olivier Roitel, représentant le préfet maritime. Il rappelle qu'au vu de son espace maritime conséquent de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine (RNNES), la préfecture maritime assure la vice-présidence du comité consultatif. Les intérêts de la préfecture maritime vis-à-vis de la réserve sont de plusieurs ordres : d'une part sur les aspects d'ordre public en mer, et d'autre part, en tant que préfet coordonnateur de façade, le plan d'actions des aires protégées 2022-2024 en baie de Seine vient d'être adopté et la RNNES figure en bonne place dans ce plan.

DREAL de Normandie

La parole est ensuite donnée à Mme Pivard, directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Arrivée depuis 3 mois en Normandie, Mme Pivard souligne le grand intérêt de ce territoire, qui tient très à cœur à de nombreux acteurs, et qui comporte de forts enjeux notamment en lien avec le changement climatique. Elle rappelle que les deux principaux objectifs de ce comité et de la suite du travail sont, en premier lieu, de ne pas perdre de vue les objectifs de fond, et deuxièmement de rendre le territoire plus résilient aux évolutions en cours.

Elle apprécie le climat apaisé des échanges, souhaite que ceux-ci se poursuivent de manière constructive. Elle indique avoir bien saisi la complexité du territoire et précise que l'État s'attache à identifier les points de blocage, et à les lever au fur et à mesure.

Elle insiste enfin sur la nécessaire résilience du territoire, notamment en réinstallant davantage de fluidité hydraulique, afin de s'adapter aux changements majeurs qui sont devant nous.

Bilan d'activité de la Maison de l'estuaire – pour avis

Intervenant : MM. Bruno LECOQUIERRE et Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire

M. Blanpain prend la parole pour présenter le bilan d'activité et expose les principales actions de l'année (*ndlr : entre parenthèses figure le numéro de l'action telle qu'indexée dans le tome 3 du plan de gestion*). Le diaporama joint permet de retrouver l'ensemble des actions évoquées.

Suivi des niveaux d'eau (CS42)

Il revient notamment sur le suivi hydraulique de l'année 2022 qui montre, pour fin d'hiver 2022 – début de printemps 2022, un ressuyage très précoce par rapport aux courbes du plan de gestion, des niveaux très bas ont été atteints très tôt.

Ce sont les marées de novembre 2022 qui ont permis de revenir aux objectifs du plan de gestion, traduites par les courbes enveloppe.

La sécheresse estivale et l'absence de précipitations qui se sont manifestées au niveau national ont entraîné des difficultés de recharge, car, pour rappel, les niveaux d'eau dépendent du niveau de la nappe et des entrées d'eau depuis l'estuaire.

Depuis la mise en place de l'outil Osmose, la Maison dépose chaque compte-rendu sur l'outil pour que chacun puisse le consulter à sa guise.

Le diaporama diffusé en séance indique en page 8 que le changement de la vanne Sud a été retardé. M. Blanpain indique en séance que les travaux viennent d'être réalisés.

PPER de Cressenval (IP24)

Le gestionnaire présente l'avancement des travaux, il indique qu'un travail particulier a été mené sur les clôtures (près de 13km) pour favoriser le pâturage sur cette zone. Il précise que des rencontres régulières sont organisées avec les exploitants agricoles, et que des interventions ponctuelles ont été assurées en période de sécheresse.

Il indique néanmoins que le travail reste en cours avec HAROPA concernant la problématique des exutoires au droit du canal de Tancarville.

Suivi du Butor étoilé (CS13)

Le gestionnaire illustre le sujet par une vidéo extraite de prises de vues réalisées en drone, par caméra numérique permettant de fortement zoomer sur la zone sans provoquer de dérangement et par caméra thermique permettant de localiser les animaux dans des zones peu accessibles. Au delà de l'illustration, cela permet d'interagir avec les usagers, notamment l'adaptation de l'entretien des mares de chasse car les images montrent que la nidification peut aller à son terme.

Zones de non-chasse (IP19)

La zone de non chasse du Hode est un exemple d'action collaborative pour la mise en œuvre du plan d'action. Après un chantier commun ACDPM – Maison de l'estuaire de clôtures en février 2022, l'espace délimité a été exploité en pâturage par un agriculteur. Même si cette première expérience n'a pas été totalement concluante au regard des contraintes de l'exploitant, ce projet se poursuivra en 2022.

Sensibilisation et accueil du public

L'activité de sensibilisation et d'accueil du public a pleinement repris après baisse liée au Covid. On peut noter que 80 % des groupes scolaires en visite proviennent du territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Davantage de visites en bateau seront organisées en 2023 (9 déjà prévues).

Mme la secrétaire générale sollicite l'avis du comité consultatif sur ce bilan. Le comité consultatif émet un avis favorable à l'unanimité sur le bilan d'activité présenté par la Maison de l'estuaire.

Bilan financier de la Maison de l'estuaire et budget prévisionnel – pour avis

Intervenant : M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire

La présentation du bilan financier de la Maison de l'estuaire est assurée par M. Lecoquierre en l'absence de M. Mazars, expert comptable.

Le budget prévisionnel 2023 est également présenté. On y relève notamment une baisse de la participation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de près de 100k€ en raison d'une baisse du taux maximum de subvention pouvant être accordée. On note également une augmentation de la participation du Ministère de la transition écologique, qui sera une hausse ponctuelle puisque permettant de prendre en charge la moitié du coût du renouvellement du moyen nautique du gestionnaire.

Le commandant Roitel demande si le bateau prévoit d'être signalé par bandes AEM (qui signalent les moyens nautiques de l'État et de leurs opérateurs). Le gestionnaire va préciser ce point et verra si elles peuvent être ajoutées le cas échéant.

Selon la catégorisation des actions du plan de gestion, les actions MS (management et soutien), IP (interventions) et CS (connaissance et suivi) représentent plus de 3/4 des dépenses prévues.

À l'issue de la présentation, Mme la secrétaire générale note que la situation financière s'est assainie depuis maintenant plusieurs années et que la convention triennale de financement sera renouvelée pour la période 2023-2026. Elle suggère que le gestionnaire puisse investiguer davantage sur les possibilités de financement complémentaire.

M. Dieulafait demande des précisions sur le financement d'HAROPA PORT. Il s'agit de mesures liées au projet Port 2000 et de redevances reversées au gestionnaire (forfaits de 50 000 € pour la DT du Havre et 40 000 € pour la DT de Rouen).

Mme Duboc constate, dans le budget prévisionnel 2023, une augmentation des redevances agricoles par rapport à 2022. Il s'agit en fait de rectifier une sous-estimation de l'année 2022 (notamment celles des parcelles du Conservatoire du Littoral au marais de Cressenval).

M. Lethuillier précise le financement mis en place par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour sa contribution à la réserve naturelle nationale. Après un financement exceptionnel en 2020, une subvention annuelle de 10 000 € est maintenant reconduite chaque année. La communauté urbaine, très consciente de l'importance de cet espace naturel, vitrine du territoire, est particulièrement intéressée par la découverte et la valorisation de ce territoire auprès du public scolaire et du grand public.

Mme la secrétaire générale sollicite l'avis du comité consultatif sur le bilan financier. Le comité consultatif émet un avis favorable à l'unanimité sur le bilan financier présenté par la Maison de l'estuaire.

Tableau de bord des indicateurs – pour information

Intervenant : M. Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire

M. Blanpain présente l'avancement de l'élaboration du tableau de bord, outil de suivi de l'avancement du plan de gestion et de l'atteinte des objectifs.

Il rappelle la méthode de travail qui a été mise en œuvre par le cabinet Planète Publique, prestataire de la Maison de l'estuaire sur ce dossier. Il indique qu'au 1er décembre 2022, 108 indicateurs sur 185 sont renseignés. Il précise que les indicateurs qui prennent le plus de temps à renseigner sont les indicateurs de résultat car ils nécessitent de reprendre toutes les données de suivi annuelles ou plus fréquentes.

À la question de Mme Duboc sur l'échéance estimée de la fin du remplissage des indicateurs, M. Blanpain indique avoir l'objectif que le tableau de bord soit complété en début d'année 2023.

Révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion – pour information

Intervenante : Mme Sandrine PIVARD, DREAL Normandie

Mme Pivard présente l'avancement de la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion depuis son lancement en comité consultatif dédié le 29 juin 2022.

Elle indique que, tel que proposé aux membres du comité consultatif, un comité de révision a été mis en place et a été installé par Mme Pivard le 16 novembre dernier. Elle souligne l'esprit constructif mis au service de cette démarche, dans une logique d'efficacité et de priorisation, des aspects très importants pour Mme Pivard. Elle souhaite que ce travail se poursuive ainsi, en s'attachant à identifier les points de blocage et à proposer les moyens de les lever pour continuer à progresser.

Mme Pivard indique que, parmi les points de blocage identifiés, figure en bonne place celui de la gestion hydraulique de la réserve et aborde la mesure d'accompagnement du projet PLPN3 (parc logistique du pont de Normandie) sur le secteur des prairies subhalophiles.

M. Beaudouin précise qu'HAROPA PORT a rencontré la Maison de l'estuaire à ce sujet le 9 décembre dernier, mais que les services de l'État n'ont pas encore été contactés sur ce sujet ce qui ne saurait tarder.

Après avoir rappelé les principales étapes à venir de la révision à mi-parcours, Mme Regnouard rappelle que les groupes de concertation associés à cette révision à mi-parcours se dérouleront les 16 décembre 2022 et 5 et 6 janvier 2023 et invite les membres du comité consultatif ne s'étant pas encore inscrits à le faire rapidement, pour des questions d'organisation des séances.

En point d'attention, M. Dieulafait indique qu'il ne figure pas, de même que M. Gimard, parmi la liste des présents du comité consultatif du mois de juin 2022 dans le compte-rendu qui a été diffusé. Mme Regnouard indique que cela sera rectifié par complément au compte-rendu de la séance de ce jour, et indique qu'il n'est pas toujours facile de s'assurer qu'aucun participant n'a été omis, notamment pour ceux qui se sont joints par visioconférence. Mme Pivard suggère que chaque participant en visioconférence indique son nom dans le chat concernant cette réunion.

Étude macroéconomique des surfaces fourragères – pour information

Intervenante : M. Arnaud IZABELLE, DDTM de la Seine-Maritime

M. Izabelle présente l'étude réalisée par la DDTM de la Seine-Maritime sur demande de Mme la sous-préfète du Havre. Il s'agit donc d'une étude macro-économique car ne traitant pas de cas individuel. L'analyse posée se base sur des données PAC.

Il remercie également le gestionnaire d'avoir transmis les éléments ayant permis de compléter l'analyse.

Il rappelle que l'année 2021 ne doit pas être prise comme année de référence. Les situations antagonistes des années 2021 et 2022 illustrent des situations « extrêmes » qui doivent être utilisées en matière de constat pour construire l'avenir.

Il rappelle également que le retard de fauche de l'année 2021 a pu également être constaté sur le reste du département de la Seine-Maritime. Néanmoins, pour la réserve naturelle, la situation la plus délicate en 2021 se situait sur les prairies subhalophiles, sur un secteur qui néanmoins réagit très vite lors de régulations.

Globalement, les tendances des dernières années indiquent près de 170ha impactés (en partie sur les prairies subhalophiles et prairies du Hode), ce qui laisse encore 94 % de la surface agricole très intéressante pour sa ressource fourragère précieuse.

M. Izabelle souligne l'intérêt du programme pluriannuel d'entretien et de restauration (PPER) de Cressenval, qui consistent en des travaux remarquables. Il relève un point d'attention qu'est l'adduction d'eau (les animaux boivent aux creux, avec les années extrêmes ils pourront avoir moins d'eau), il insiste sur l'aspect quantitatif et qualitatif de l'eau.

Avant de conclure, M. Izabelle évoque les questions de déprise de l'élevage (baisse de 5% par an jusqu'en 2021, les projections 2022 sont de plus de 10%) et invite les acteurs agricoles à collectivement anticiper ces évolutions pour ne pas subir, faisant le constat d'une fracture grandissante entre éleveurs et non éleveurs.

M. Izabelle rappelle enfin que l'ensemble des exploitations ont été remises en conformité, sur le Marais de Cressenval, les prairies subhalophiles et les prairies du Hode.

Mme Duboc remercie M. Izabelle pour la présentation, qui offre un bon résumé de la situation. Au regard du retour d'expérience de l'année 2021, elle demande ce qu'il est prévu d'être fait pour les années suivantes. Mme Regnouard rappelle que les compte-rendus de suivi des niveaux d'eau sont mis en ligne régulièrement par le gestionnaire sur l'outil Osmose qui est mis à disposition des acteurs qui le souhaitent. Elle rappelle qu'un comité technique de suivi s'est réuni en début d'année 2022 et qu'à cette occasion a été proposé, en lien avec les périodes de marées de vives eaux, un calendrier de rencontres mensuelles de terrain dès le printemps. Si ce calendrier n'a pas été suivi de réunions effectives sur le terrain en 2022, eu égard à la situation de sécheresse de 2022, cette méthode sera renouvelée en 2023.

Mme Duboc demande si les données de l'étude peuvent être transmises, mais M. Isabelle précise que ce n'est pas possible car ce sont des données individuelles.

Mme Durécu rappelle que le principal travail à mener sur les prairies subhalophiles est celui des vannes qui se situent sous la route de l'estuaire et qui sont obsolètes. M. Blanpain rappelle quel est le contexte de la présence et du fonctionnement de ces équipements et rappelle que la route de l'estuaire est située hors réserve. M. Beaudouin rappelle les contraintes d'intervention sur ces équipements et de la digue-route qui supporte le trafic ferroviaire issu de Port 2000, ce qui limite les possibilités d'interruption de trafic.

M. Lair évoque le problème d'alimentation en eau, et d'adduction pour l'abreuvement du bétail. M. Isabelle indique qu'un travail est en cours avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, compétente sur le sujet, en regardant la possibilité d'alimentation en eau industrielle.

Pour anticiper les évolutions évoquées par M. Isabelle, en particulier par rapport au maintien de l'élevage, Mme Genouvillat suggère d'avoir une approche prospective des exploitations en place, en fonction de l'âge des exploitants, des prévisions de succession, et de l'évolution envisagée des systèmes.

Exploitation du roseau – campagne 2022-2023 – pour information

Intervenante : Mme Hélène REGNOUARD, DREAL Normandie

Mme Regnouard rappelle les éléments de constats sur l'activité des coupeurs de roseau, ainsi que l'objectif des échanges qui ont lieu en 2022 pour proposer une action concertée répondant à la fois aux besoins des coupeurs de roseaux et aux exigences écologiques de la réserve.

Elle présente également la nouvelle méthode de travail proposée à l'issue de la réunion du 25 novembre dernier en présence de représentants des coupeurs de roseau, de la Maison de l'estuaire, de HAROPA PORT et de la DREAL.

Mme Dubourgais note en séance que ces discussions permettent de repartir collectivement sur de bonnes bases et attend la suite de la mise en œuvre de cette action, en y apportant sa collaboration.

Mme Duboc demande si des mesures de type effaroucheur pourraient être mises en place. A l'exemple cité de la Camargue, Mme Simon répond que le Mistral sur ce territoire aide grandement à sécher le roseau, ces conditions ne sont pas présentes ici. Elle indique néanmoins que les mesures mises en place pourraient éventuellement permettre d'allonger la période de coupe.

Mme Duboc souligne le fait que cette action permet de retrouver une portée économique à la réserve et que c'est sans doute important pour son devenir.

Focus sur des opérations spécifiques d'accueil du public – pour information

Intervenants : M. Bruno LECOQUIERRE, Maison de l'estuaire et Mme Hélène REGNOUARD, DREAL Normandie

M. Lecoquierre présente la finalité et le contenu du projet d'aménagement du sentier, et plus précisément l'aménagement de 3 observatoires et d'une signalétique associée.

Mme Regnouard indique que la demande de permis d'aménager déposée par le gestionnaire comprend une procédure liée à la modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle. Elle précise les instances qui vont être consultées dans le cadre réglementaire.

Elle indique que les membres du comité consultatif seront également consultés pour rendre un avis sur ce projet, par consultation électronique du 19 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

Le dossier étant conséquent, il n'est pas présenté dans le détail en séance, mais sera transmis au moment de la consultation électronique.

Projet d'arrêté « quiétude » – pour avis

Intervenant : M. Alexandre HERMENT, DDTM de la Seine-Maritime

NB : le projet d'arrêté a été transmis à l'ensemble des membres du comité du consultatif quelques jours avant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. HERMENT rappelle les objectifs de cet arrêté pris annuellement depuis 2011 qui sont de préserver la quiétude des oiseaux en période de migration pré-nuptiale mais aussi de faciliter la réalisation des contrôles par l'OFB.

Il précise que cet arrêté ne concerne que la partie terrestre de la réserve naturelle, et qu'il ne concerne pas non plus le marais de Cressenval.

Il est précisé en réponse à un commentaire de Mme DURECU que la divagation des animaux domestiques est un cas de force majeure pour lequel une dérogation est prévue.

Mme LE FUR note l'avis favorable de l'ensemble du comité consultatif, à l'exception des représentants de l'ACDPM BS-PC (1 voix).

Questions diverses

En unique question diverse de l'assemblée, Mme Duboc demande quand sera planifiée la date du prochain comité de révision à mi-parcours. Mme Regnouard rappelle que le calendrier prévoit une prochaine réunion en février 2023 et que les groupes de concertation sont prévus les 16 décembre, 5 et 6 janvier prochains. A l'issue de la tenue des ateliers, une date de comité de révision sera proposée à ses participants.

Conclusion de la séance

Mme LE FUR remercie l'ensemble des participants, en présentiel et en visioconférence et clôt la séance à 12h.

La secrétaire générale
de la sous-préfecture du Havre

A blue ink signature, appearing to be 'Julia Le Fur', written in a stylized, cursive script.

Julia Le Fur



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

**Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2022
en sous-préfecture du Havre et en visioconférence**

ADDENDUM

En complément des participants indiqués dans le compte-rendu de la séance, étaient aussi présents en visioconférence :

Collectivités territoriales :

- M. Antonin GIMARD, conseiller municipal de la ville du Havre, délégué à la nature en ville

Associations de protection de la nature :

- M. Pierre DIEULAFIT, président d'Écologie pour Le Havre, représentant de FNE Normandie

